

Séparés, mais toujours connectés? Exploration des usages des technologies de l'information et de la communication entre parents et enfants de familles séparées

Claudia Turcotte, M. Trav. soc., École de travail social et de criminologie, Université Laval
claudia.turcotte.5@ulaval.ca

Jeanne Guillemette, T.S., M. Trav. soc., École de travail social et de criminologie, Université Laval
jeanne.guillemette.1@ulaval.ca

Kévin Lavoie, Ph.D., Professeur, École de travail social et de criminologie, Université Laval
kevin.Lavoie@tsc.ulaval.ca

RÉSUMÉ :

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) ont pris de l'ampleur depuis les dernières années. En contexte de séparation parentale, ces technologies représentent des moyens privilégiés pour que les coparents communiquent entre eux pour l'organisation de la vie familiale en garde partagée, mais aussi pour que les parents gardent contact avec leurs enfants et maintiennent une relation avec eux malgré leur absence. Cet article propose une recension des écrits s'intéressant à l'utilisation des TIC pour communiquer en contexte de séparation parentale. Les constats des recherches sont présentés par l'entremise de quatre dimensions : 1) les différents types de technologies utilisées; 2) l'influence de la qualité de la relation coparentale sur la communication; 3) les avantages perçus des TIC et 4) les inconvénients perçus par les parents, les enfants et les professionnels concernés. Les conclusions sont ambivalentes quant à l'utilisation de TIC au sein des familles séparées, puisque la qualité des liens entre le parent et l'enfant peut être influencée positivement et négativement par ce type de communication. Le peu d'écrits scientifiques sur ce sujet présente une limite importante. Des pistes de recherches futures et des recommandations pour l'intervention sont suggérées.

167

MOTS-CLÉS :

Technologies de l'information et de la communication, TIC, famille, parent, enfant, séparation, divorce, communication

INTRODUCTION

Selon les données du recensement canadien de 2016, près de 20 % des enfants de 0 à 14 ans vivent dans une famille monoparentale et 10 % dans une famille recomposée; on estime alors que près de 30 % des enfants ont des parents séparés ou divorcés (Statistique Canada, 2017). Au Québec, cette proportion est plus élevée (3 %) que dans le reste du Canada, et la situation entre les enfants d'âge préscolaire et ceux plus âgés qui vivent cette situation s'accroît plus rapidement que dans le reste du

pays. L'un des aspects à considérer pour favoriser l'adaptation et le bien-être des enfants après une séparation est le maintien d'une bonne relation entre les coparents (Miller, 2009; Sandler, Miles, Cookston et al., 2008; Whiteside, 1998) et entre l'enfant et ses parents (Amato et Gilbreth, 1999; Carlson, 2006; King et Sobolewski, 2006). La communication peut aider à maintenir ces relations, notamment le maintien des conversations banales du quotidien entre le parent non gardien et son enfant (Rodriguez, 2014). Or, la communication a le potentiel de diminuer les conflits, mais aussi de les exacerber lorsqu'elle n'est pas optimale (Graham, 1997; Miller, 2009).

Les parents séparés utilisent de plus en plus les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour communiquer avec leur coparent et entretenir une relation avec leur enfant. Ce constat s'observe aussi chez les professionnels spécialisés dans le domaine de la séparation parentale, puisqu'une grande partie de leur clientèle ferait un usage croissant de ces technologies depuis les dernières années (Saini et Polak, 2018). Ces technologies réfèrent « aux moyens utilisés pour faciliter la communication, l'échange d'information et maintenir un lien » (traduction libre de Saini et Polak, 2018 : 597), qu'il s'agisse par exemple du téléphone ou de plateformes numériques telles que Skype, FaceTime et Zoom, ou encore d'applications comme WhatsApp permettant les conversations téléphoniques et l'échange de textos. Les TIC sont désormais omniprésentes et accessibles, modifiant indéniablement notre rapport aux autres. Aujourd'hui, presque la totalité des familles avec enfant (98 %), au Québec comme ailleurs au Canada et aux États-Unis, ont accès à internet à la maison et possèdent un appareil mobile (CEFRIO, 2018; Common Sense Media, 2017). La génération actuelle est d'ailleurs appelée *digital natives* (natifs du numérique), puisque les technologies font partie de leur vie depuis leur plus jeune âge (Palfrey et Gasser, 2008).

L'utilisation des TIC au sein des familles a été étudiée en contexte de séparation prolongée au sein des familles dites intactes, par exemple lors de l'incarcération d'un parent (Saini, Mishna, Barnes et al., 2013) ou lorsqu'un père ou une mère doit s'absenter longtemps pour le travail (Yarosh et Abowd, 2011). Très peu d'études ont pris en compte la structure familiale, ou se sont attardées plus particulièrement aux parents séparés (Chapman, Ganong et Coleman, 2015). Pourtant, Stern et Messer (2009) soulignent que la façon de communiquer peut changer entre les membres d'une famille séparée, que la séparation soit permanente ou non. Qui plus est, on remarque une forte augmentation depuis une dizaine d'années des ordonnances de cours qui incorporent les TIC dans les plans parentaux pour favoriser le contact entre les parents et leurs enfants, mais aussi entre les coparents séparés (Himel, Paulseth et Cohen, 2016; Saini, Mishna, Barnes et al., 2013). Considérant que l'émergence des TIC a provoqué plusieurs changements au sein de nos institutions sociales, dont la famille (Balleys, Martin et Jochems, 2018), il s'avère pertinent de mieux comprendre le phénomène pour être en mesure de mieux intervenir.

Dans le cadre de cet article, une synthèse des connaissances à propos des usages des TIC au sein des familles séparées et de leurs incidences sur la communication entre les parents et leurs enfants est proposée. Les constats des recherches au regard de quatre dimensions sont présentés, soit 1) les différents types de technologies utilisées; 2) l'influence de la qualité de la relation coparentale sur la communication; 3) les avantages perçus des TIC et 4) les inconvénients perçus par les parents, les enfants et les professionnels concernés. Les limites des études sont exposées, de même que des pistes de recherches futures. En guise de conclusion, les implications de ces connaissances pour le développement de pratiques d'intervention adaptées aux besoins des réalités familiales à l'ère numérique sont discutées.

1. Méthodologie

Une recension intégrative des savoirs a été réalisée dans le but de répondre aux deux questions suivantes : Quels sont les usages des TIC en contexte de séparation parentale? Quelles sont les incidences de ces technologies sur le plan de la communication entre les membres de la famille séparée et, plus particulièrement, entre les parents et leurs enfants? Nous avons interrogé différentes bases de données couramment utilisées en sciences sociales, soit PsycNET, Érudit, Pascal, Francis, Social Services Abstracts et Sociological Abstracts. Les mots clés qui ont été utilisés sont technolog*, ICT, TIC, « mobile devices », parenting, « parental role », « parental involvement », « virtual parenting time », divorce, separation et communication. Les critères d'inclusion étaient que l'article ait été publié en français ou en anglais, qu'il ait été révisé par les pairs et qu'il traite de la thématique abordée dans le présent article. Les études devaient aussi avoir été effectuées avant mars 2020, soit la période du début de la pandémie mondiale, puisque ce contexte particulier a modifié considérablement les interactions, les modalités de garde et l'utilisation des TIC en général. Les références des articles repérés dans la recherche documentaire ont aussi été explorées. Au final, huit articles ont été retenus pour la recension. Le tableau 1 présente les principales caractéristiques de ces études.

Tableau 1 Résumé des principales caractéristiques des études recensées

Personnes autrices	Date de publication	Pays	Devis de recherche	Caractéristiques des échantillons
Castelain-Meunier et Libbrecht	1997	France	Qualitatif	166 pères parisiens ayant un enfant de moins de 18 ans. Certains pères rencontrés en plus du questionnaire pour obtenir plus d'informations.
Dworkin, McCann et McGuire	2016	États-Unis	Quantitatif	178 parents divorcés ayant un enfant de moins de 25 ans
Ganong, Coleman, Feistman, Jamison et Markham	2012	États-Unis	Qualitatif	49 coparents (42 mères, 7 pères) divorcés provenant de la classe moyenne. Âge des enfants concernés : 13 mois à 30 ans.
Gollop et Taylor	2012	Nouvelle-Zélande	Qualitatif	100 familles séparées, incluant 73 mères, 41 pères et 44 enfants. Âge des enfants : entre 7.6 et 18.1 ans (M = 12.1).
Saini, Mishna Barnes et Polak	2013	Canada	Recension des écrits et analyse documentaire	Revue de la littérature provenant des sciences sociales et analyse de 164 cas juridiques
Saini et Polak	2018	Canada	Mixte	103 professionnels qui travaillent avec des familles séparées, dans le domaine du droit et de l'intervention psychosociale
Wolman et Pomerance	2012	États-Unis	Qualitatif	30 parents divorcés depuis plus de 12 mois, qu'ils aient ou non la garde. Âge des enfants impliqués : de 1 à 18 ans.
Yarosh, Chew et Abowd	2009	États-Unis	Qualitatif	10 parents et 5 enfants âgés de 7 à 14 ans provenant de familles divorcées

2. Résultats

Peu de travaux scientifiques ont été réalisés sur les usages des TIC en contexte de séparation parentale, ce qui témoigne du caractère émergent de cet objet d'étude. La première recherche sur l'utilisation des TIC en contexte de séparation date d'une douzaine d'années (Yarosh, Chew et Abowd, 2009). Il faut reculer encore d'une décennie pour trouver une autre étude pertinente (Castelain-Meunier et Libbrecht, 1997), laquelle s'attarde toutefois uniquement sur l'utilisation du téléphone, étant donné les technologies de l'époque. Il s'agit, à notre connaissance, de la plus ancienne étude s'intéressant à l'usage d'une TIC en contexte de séparation parentale.

Les recherches recensées reposent majoritairement sur des devis qualitatifs, c'est-à-dire des études permettant de recueillir le point de vue des personnes directement concernées à l'aide d'entrevues (Castelain-Meunier et Libbrecht, 1997; Ganong, Coleman, Feistman et al., 2012; Gollop et Taylor, 2012; Wolman et Pomerance, 2012; Yarosh, Chew et Abowd, 2009). Dworkin et ses collaborateurs (2016) ont quant à eux recueilli leurs données à l'aide d'une enquête en ligne. Certaines études s'intéressent à l'opinion des parents (Dworkin, McCann et McGuire, 2016; Ganong, Coleman, Feistman et al., 2012), tandis que d'autres abordent aussi la perspective des enfants (Gollop et Taylor, 2012; Wolman et Pomerance, 2012; Yarosh, Chew et Abowd, 2009). Gollop et Taylor (2012) mentionnent d'ailleurs l'importance de se pencher sur l'expérience de ces derniers, considérant qu'ils sont des acteurs sociaux qui ont leurs propres subjectivités et qui sont tout à fait capables d'exprimer leurs points de vue sur le sujet.

De leur côté, Saini et ses collaborateurs (2013) ont effectué la première recension des écrits mettant en commun les constats issus des sciences sociales et l'analyse de dossiers juridiques concernant les communications en ligne entre parents séparés. Cette recension présente les bienfaits et les inconvénients du parentage virtuel¹ ainsi que des recommandations quant à l'adaptation des plans parentaux. Enfin, Saini et Polak (2018) ont documenté le point de vue des professionnels travaillant auprès des familles séparées, tant dans le domaine du droit de la famille que dans celui de l'intervention psychosociale.

170

2.1 Les différents types de TIC utilisés

Les TIC offrent des moyens alternatifs pour communiquer et permettre aux parents et aux enfants de rester en contact, et ce, malgré la séparation. Plusieurs études mentionnent l'utilisation des courriels comme étant le moyen de communication le plus populaire entre les enfants et les parents n'ayant pas la garde (Dworkin, McCann et McGuire, 2016; Gollop et Taylor, 2012; Saini, Mishna, Barnes et al., 2013; Saini et Polak, 2018). D'autres moyens de communication sont détaillés à travers les recherches. Par exemple, les messages textes (textos) ont été souvent rapportés comme étant une occasion de maintenir un lien quotidien entre le parent et son enfant (Dworkin, McCann et McGuire, 2016; Gollop et Taylor, 2012; Saini et Polak, 2018). Les courriels et les messages textes sont aussi les moyens les plus utilisés pour communiquer entre coparents, puisque ces conversations seraient perçues comme étant moins intimes, ce qui engendrerait moins de conflits (Dworkin, McCann et McGuire, 2016).

Les résultats de l'étude de Wolman et Pomerance (2012) démontrent que la plupart des parents séparés ont déclaré être favorables à l'utilisation des TIC. Cette recherche a aussi confirmé que les parents passent plus de temps à parler avec leur enfant lorsqu'ils utilisent Skype que simplement

1 L'expression « parentage virtuel » renvoie à l'utilisation des TIC pour entretenir un lien avec son enfant et gérer les responsabilités familiales (Birnbaum, 2019).

le téléphone, par exemple. En effet, le parent passe en moyenne 8 minutes au téléphone, comparativement à 22 minutes lors d'un appel virtuel. D'ailleurs, 20 % des parents affirment passer en moyenne 30 minutes par jour en appel virtuel avec leur enfant (Wolman et Pomerance, 2012). Skype a été inclus dans la recherche de Saini et Polak (2018) comme étant un moyen de communication populaire chez les familles séparées. Dans le même sens, Saini et ses collaborateurs (2013) font ressortir l'utilisation de la webcam sur différentes plateformes comme une façon de communiquer fréquemment utilisée dans ce contexte.

L'étude de Gollop et Taylor (2012) menée auprès d'une centaine de familles séparées néozélandaises a permis de recueillir leur expérience par rapport aux changements survenus à la suite de la rupture. Quelques sections du guide d'entrevue abordaient le rôle des TIC pour le maintien des contacts entre les visites. Certains enfants rencontrés, surtout ceux dont les pères vivaient à l'étranger, ont évalué positivement l'utilisation de Skype et de la messagerie instantanée.

L'année de publication des recherches a une incidence sur les types de TIC répertoriés. Effectivement, des études datant de plusieurs années, telles que celle de Castelain-Meunier et Libbrecht (1997) et même celle de Yarosh et ses collaborateurs (2009), présentent le téléphone comme étant le moyen de communication le plus souvent utilisé par les familles en contexte de séparation. En comparaison, l'étude de Saini et Polak réalisée en 2018 énumère plusieurs moyens de communication diversifiés, dont le réseau social en ligne Facebook. En ce sens, l'évolution, le perfectionnement et la démocratisation des TIC influencent la diversité des moyens technologiques représentée dans les recherches, de même que la déclinaison de leurs usages.

2.2 La qualité des relations et son incidence sur la communication

Les professionnels ayant participé à l'étude de Saini et Polak (2018) considèrent que les TIC ont un impact plus positif lorsque la relation entre le parent et l'enfant est déjà bonne au départ. Ganong et ses collègues (2012) observent pour leur part que les buts visés par les parents séparés ayant recours aux TIC témoignent de la qualité de leur relation coparentale. Les auteurs ont noté une différence d'agissement entre les parents qui jugent avoir une bonne relation et ceux qui jugent avoir une mauvaise relation avec l'autre parent. Chez ceux dont la relation est jugée harmonieuse, le but premier est d'échanger sur les besoins de leur enfant; la communication avec l'autre parent s'avère alors facile. La technologie est utilisée pour faciliter, souvent par l'échange d'informations, l'organisation de la vie familiale entre les deux foyers et la planification de l'horaire de l'enfant (p. ex. ses activités hebdomadaires), et pour assurer son bon développement.

A contrario, chez les parents séparés entretenant une relation plus tendue ou acrimonieuse, on constate que le but du recours à cette technologie est surtout de contrôler, et ce, à travers différentes stratégies (Ganong, Coleman, Feistman et al., 2012). Par exemple, les ex-partenaires peuvent conserver de l'information pertinente sans la dévoiler, ou encore la transmettre à l'autre parent à un moment ou de façon à ce que ce dernier ne puisse pas réagir ni participer convenablement à la prise de décision (p. ex. en laissant un message sur un répondeur à une heure tardive). De cette façon, ils limitent les échanges et les questions pouvant être posées. Bref, la technologie apparaît ici plus problématique que facilitante. Pour les ex-conjoints qui ont une relation coparentale plus difficile, elle peut toutefois leur permettre un échange minimal d'information. En ce sens, Saini et ses collègues (2013, 2018) rapportent que les familles vivant des conflits sévères de séparation peuvent bénéficier des TIC, mais sous certaines conditions seulement. Selon ces chercheurs, les parents devraient suivre la prescription de la cour pour que ce type de communication soit bénéfique, l'objectif étant alors d'éviter l'utilisation inadéquate et abusive des TIC (harcèlement, atteinte à la vie privée, etc.).

Enfin, l'étude de Wolman et Pomerance (2012) examine la satisfaction des parents et de leurs enfants à l'égard de l'utilisation des TIC après un divorce. Cette recherche s'inscrit dans les débats sur les visites dites virtuelles; les défenseurs de ces nouvelles technologies voient leur utilisation comme un moyen de préserver les relations parent-enfant dans les familles séparées, tandis que les opposants voient dans cette pratique un terrain glissant, voire un dispositif pernicieux pour « remplacer » un parent n'ayant pas la garde de son enfant.

2.3 Les avantages perçus des TIC

Plusieurs arguments en faveur de l'utilisation des TIC pour les familles séparées se dégagent des écrits. Ces technologies seraient utiles pour maintenir le lien avec l'enfant, et ce, même si le parent n'a pas la garde (Saini, Mishna, Barnes et al., 2013). Ce moyen de communication permettrait aux enfants de passer du temps de qualité avec le parent malgré la distance, et de préserver ainsi la relation. Les résultats de l'étude de Saini et Polak (2018) viennent appuyer ce propos, puisque la majorité (78 %) des professionnels interrogés sont d'avis que les TIC peuvent être utiles pour faciliter le contact parent-enfant lorsqu'il y a une distance considérable entre eux. De plus, près de la moitié croient que les TIC peuvent servir à protéger les enfants des conflits entre les coparents et s'avérer utiles pour rebâtir la confiance de l'enfant envers son parent (Saini et Polak, 2018).

Les TIC, et plus particulièrement celles permettant la présence virtuelle telles que Skype et Zoom, viendraient répondre au besoin de voir l'expression du visage lors des conversations. Le constat général qui se dégage de l'étude de Wolman et Pomerance (2012) est que les attitudes et les opinions par rapport aux TIC sont extrêmement positives. Les parents ont presque tous déclaré être favorables à l'utilisation de Skype dans leur famille après le divorce, en particulier lorsque les parents et leurs enfants cherchent à maintenir leurs relations. Grâce à ces technologies, les parents concernés disent se sentir plus proches de leurs enfants (Wolman et Pomerance, 2012).

2.4 Les inconvénients perçus des TIC

En contrepartie, les TIC et leurs modalités de communication sont perçues comme étant moins efficaces que les contacts en face à face et peuvent provoquer certaines frustrations. Cela est particulièrement le cas avec le téléphone, puisque le parent et l'enfant ne peuvent pas voir l'expression du visage de l'autre. Ces derniers perçoivent alors les interactions au téléphone comme n'étant pas naturelles, mais plutôt artificielles (Castelain-Meunier et Libbrecht, 1997). Le contenu des conversations est particulièrement touché, parce que l'expression des émotions au téléphone s'avère parfois plus difficile, ce qui inhibe la démonstration d'affection. Par ailleurs, les technologies avec présence virtuelle peuvent créer des frustrations et une communication superficielle lorsque la connexion internet est lente ou inégale. Bien que ces modes de communication puissent sembler une bonne alternative au téléphone, ils ont tendance à être peu fiables ou inaccessibles (Gollop et Taylor, 2012).

Certaines études mentionnent que les TIC peuvent aussi être la source de conflits familiaux. Par exemple, un participant de l'étude de Saini et Polak (2018) mentionne que les parents peuvent suivre et consulter les messages de leurs enfants provenant de courriels ou de Facebook, créant ainsi des conflits quant au respect de la confidentialité des échanges entre un parent et son enfant. De plus, les résultats de certaines études soulèvent qu'il est facile d'interférer dans le contact virtuel de son enfant avec l'autre parent. En ne lui fournissant pas le matériel requis ou en ne lui donnant pas accès au moment ou à un endroit adéquat, un parent vient alors créer une barrière à la communication (Saini, Mishna, Barnes et al., 2013). Les pères participant à l'étude de Castelain-

Meunier et Libbrecht (1997) mentionnent aussi se sentir sous surveillance lors de la communication avec leur enfant, puisque la mère peut être aux côtés de ce dernier lors de l'appel téléphonique. La différence des règles de communication entre les coparents est aussi considérée comme une source potentielle de conflits (Gollop et Taylor, 2012; Yarosh, Chew et Abowd, 2009), par exemple lorsque le téléphone est permis dans la maison d'un parent, mais pas l'ordinateur.

La moitié des professionnels consultés dans l'étude de Saini et Polak (2018) souligne que les coûts associés aux technologies, tels que le forfait de cellulaire et le prix de l'ordinateur et des appareils (p. ex. : webcam), peuvent aussi créer des conflits entre les coparents, notamment lorsque leurs revenus ne sont pas les mêmes, ou encore lorsque la valeur ou l'importance accordées aux TIC et à leurs usages quotidiens diffèrent entre les deux foyers.

3. Limites des études recensées et pistes de recherches futures

Étant donné le peu d'écrits sur le sujet, il est hasardeux de tirer des conclusions solides. Le fait que la technologie évolue très rapidement rend également difficile l'étude de ce phénomène à travers le temps. Il faut donc en tenir compte dans l'analyse et la comparaison des résultats, puisque les contextes étudiés (et leur époque) sont assez différents. D'ailleurs, la pandémie mondiale de COVID-19 a modifié considérablement les pratiques et les habitudes des parents et des enfants, tant sur le plan de la fréquence de l'utilisation des TIC que sur celui de l'aisance avec laquelle les gens en font usage. La présente recension a été effectuée avant la pandémie et tous les articles publiés après mars 2020 ont été exclus afin de concentrer les informations dans un contexte pré-COVID. Il serait intéressant de refaire cet exercice en prenant en compte cette fois l'impact de la pandémie sur les habitudes des familles séparées au regard des TIC.

L'état des connaissances réalisé dans le cadre du présent article montre la nécessité d'approfondir les connaissances à ce sujet, dans le but de mieux documenter certaines facettes de la vie familiale à l'ère numérique, entre autres en augmentant la taille des échantillons et en diversifiant les profils des participants, notamment sur les plans ethnique et socioéconomique. En effet, dans la plupart des études recensées, les échantillons sont relativement homogènes, puisqu'ils comprennent surtout des personnes blanches issues de la classe moyenne. De plus, les participants proviennent généralement d'une région ou d'une ville précise où est conduite l'étude. Ces éléments limitent la généralisation des résultats à l'ensemble de la population, considérant que l'accès à une connexion internet haute vitesse nécessaire à un usage optimal des plateformes numériques varie considérablement d'une région à l'autre, notamment en milieu rural. Ces inégalités sont exacerbées par le niveau d'éducation et de littératie numérique des parents.

Dans certains cas, les participants ont été recrutés parmi des groupes précis, soit par l'entremise d'un programme exigé par la cour (Ganong, Coleman, Feistman et al., 2012) ou un organisme de défense des droits (Castelain-Meunier et Libbrecht, 1997), ce qui peut faire en sorte que ces parents montrent des caractéristiques ne reflétant pas la population générale. Dans tous les cas, les participants sont des parents ou des enfants voulant discuter de leur situation de coparentage virtuel et de communication en contexte de séparation. Ceci peut teinter les résultats obtenus, étant donné que ceux ne voulant pas en discuter présentent peut-être des caractéristiques particulières.

Par ailleurs, il y a encore peu d'études qui s'attardent au point de vue de l'enfant. Les seules études qualitatives qui le font comportent souvent un nombre d'enfants restreint (Gollop et Taylor, 2012; Wolman et Pomerance, 2012; Yarosh, Chew et Abowd, 2009). Considérant qu'une recherche sur les enfants séparés d'un parent à cause du travail a révélé que les attentes des enfants et des parents par rapport à la communication par les TIC sont différentes (Yarosh et Abowd, 2011), il serait pertinent

de s'y pencher davantage en contexte de séparation parentale pour comparer les perceptions des coparents et celles de leurs enfants, et entre les membres de la fratrie.

Dans le même ordre d'idées, peu d'études documentent l'utilisation des TIC au sein des familles séparées dans un contexte d'ordonnance de la cour. Pour l'instant, il s'avère difficile d'établir des balises claires dans ces cas précis. Le domaine du droit commence tout de même à s'adapter, puisque quelques États ont incorporé des éléments à cet effet dans leurs lois (Welsh, 2008). Par exemple, l'Utah a adopté une loi qui autorise les juges à inclure des visites virtuelles dans les décrets de divorce, bien que de tels jugements soient rarement pourvus de lignes directrices précises.

CONCLUSION

L'utilisation des TIC entre parents et enfants en contexte de séparation est révélatrice des transformations contemporaines observées au sein de l'institution familiale. Les thèmes qui se dégagent des écrits recensés – le rôle des TIC par rapport à la qualité des relations entre les parents séparés et leurs enfants, l'utilisation des TIC et la fonction que celles-ci jouent par rapport à l'actualisation du rôle parental et, enfin, la satisfaction des membres de la famille par rapport à l'utilisation des TIC – montrent que les dynamiques familiales sont façonnées par cette imbrication des espaces de communication, où les contacts en ligne participent à leur façon au maintien de lien parent-enfant, tout en soulevant différents enjeux. Plusieurs réflexions et recommandations peuvent être dégagées quant à l'utilisation des TIC en contexte de séparation parentale et aux interventions à préconiser. Nous les regroupons en quatre volets.

Premièrement, l'ensemble des personnes concernées, tant les parents que les enfants, considèrent que le contact en face à face est préférable. Certains pères rencontrés par Castelain-Meunier et Libbrecht (1997) soulignent par exemple que cela peut être frustrant, lorsqu'on communique par téléphone, de ne pas avoir accès à la richesse que procure un contact en présentiel (les expressions faciales, entre autres). Étant donné que cette étude a été effectuée en 1997, on pourrait croire que l'évolution des technologies pallie en partie ce problème. Néanmoins, bien que les appels vidéo soient plus engageants que les appels téléphoniques, des parents estiment qu'ils ne remplacent tout de même pas le contact physique (Wolman et Pomerance, 2012). De leur côté, les enfants rencontrés par Gollop et Taylor (2012) mentionnent leur nette préférence envers le contact en personne. Parmi les 103 professionnels interrogés dans l'étude de Saini et Polak (2018), 69 % croient que les TIC doivent être complémentaires aux contacts en face à face avec le parent, mais qu'elles ne devraient pas les remplacer. Ce constat est aussi partagé par Gollop et Taylor (2012). Ainsi, les TIC ne sont pas une panacée, mais elles offrent certainement des possibilités de création ou de maintien de liens relationnels pour les familles séparées.

Deuxièmement, plusieurs éléments devraient être pris en compte pour décider de l'intégration des TIC dans le plan parental : l'âge, le stade de développement de l'enfant et ses préférences, la distance entre les maisons, le degré de conflits entre les parents et l'accès aux TIC pour les deux parents. Saini et Polak (2018) estiment que les professionnels devraient encourager une utilisation des TIC adaptée à l'âge des enfants et qui favorise leur sécurité, en plus de proposer des activités en ligne favorisant des interactions positives entre les parents et leurs enfants. Les activités en ligne peuvent offrir la possibilité d'interagir par le jeu plutôt que seulement par la conversation, par exemple : jouer à des jeux de société électroniques, visionner en simultané un film ou une émission télévisée, chanter et jouer d'un instrument ensemble, participer virtuellement aux routines du coucher en utilisant des enregistrements vidéo ou audio, etc. Les organismes œuvrant auprès des familles séparées pourraient mettre de l'avant ces idées et les intégrer à leurs services de soutien à la parentalité post-rupture.

Troisièmement, la création d'espaces de discussion par rapport à l'utilisation des TIC, y compris les réseaux socionumériques, serait une avenue intéressante à offrir aux parents séparés dans le but de cultiver leur culture numérique et de mettre à leur disposition les outils nécessaires pour faire un usage éclairé de ces technologies. En outre, le recours aux technologies de communication asynchrones pourrait aider les parents à créer un plan de parentalité sans avoir à se réunir physiquement, ce qui leur permettrait d'économiser du temps, de l'énergie et de l'argent dépensé en services et conseils juridiques (Dworkin, McCann et McGuire, 2016). De même, il serait pertinent d'avoir des lignes directrices et des protocoles à fournir aux parents et aux enfants quant à l'utilisation des TIC en contexte de séparation.

Quatrièmement, plusieurs écrits mentionnent que les TIC ne devraient pas être utilisées par les parents aux prises avec des conflits de séparation, surtout si les parents ne sont pas en mesure de protéger leur enfant de ces conflits. Dans de telles situations, les ex-conjoints peuvent effectivement utiliser les TIC pour obtenir des preuves contre le coparent, ou encore pour le manipuler. Comme le soulignent Markwick et ses collaborateurs (2019), ce constat soulève l'enjeu du rôle des technologies comme levier de contrôle en contexte de violence conjugale post-séparation; malgré la distance physique et la séparation parentale, les TIC fournissent en effet de nouvelles façons pour les ex-conjoints de surveiller leurs anciennes conjointes et de maintenir une emprise sur elles (Dressing, Bailer, Anders et al., 2014; Ogilvie, 2000). En ce sens, comme le soulignent Godbout et ses collègues (2018), il appert primordial de former les professionnels psychosociaux et du droit aux enjeux associés aux conflits sévères de séparation et à la violence conjugale, pour être en mesure de bien distinguer les deux phénomènes et de proposer des interventions adaptées à l'ère numérique.

ABSTRACT:

Information and communication technologies (ICT) have been gaining momentum in recent years. In the context of parental separation, these technologies represent privileged means for co-parents to communicate with each other on the organization of family life in shared custody, but also for parents to keep in touch with their children and maintain a relationship with them despite their absence. This article proposes a review of the literature on the use of ICT to communicate in the context of parental separation. Research findings are presented in four dimensions: 1) the different types of technologies used; 2) the influence of the quality of the co-parental relationship on communication; 3) perceived advantages; and 4) the perceived disadvantages of ICTs by the parents, children and professionals involved. Conclusions about the use of ICT in separated families are ambivalent, since the quality of the relationship between parent and child can be influenced positively and negatively by this type of communication. The shortage of scientific literature on this topic is an important limitation. Avenues for future research and recommendations for intervention are suggested.

KEYWORDS:

Information and communication technologies, ICT, family, parent, child, separation, divorce, communication

RÉFÉRENCES

- Amato, P. R. et J. G. Gilbreth (1999). « Nonresident fathers and children's well-being: A meta-analysis », *Journal of Marriage and Family*, vol. 61, 557-573.
- Balleys, C., Martin, O. et S. Jochems (2018). « Familles contemporaines et pratiques numériques : quels ajustements pour quelles normes? », *Enfances, familles, générations*, n° 31. En ligne : <https://doi.org/10.7202/1061774ar>

- Birnbaum, R. (2019). « La “parentalité virtuelle” après la séparation et le divorce », *L'Institut Vanier de la famille*. En ligne : <https://institutvanier.ca/la-parentalite-virtuelle-apres-la-separation-et-le-divorce/>
- Carlson, M. (2006). « Family structure, father involvement, and adolescent behavioral outcomes », *Journal of Marriage and Family*, vol. 68, 137-154.
- Castelain-Meunier, C. et L. Libbrecht (1997). « The paternal cord. Telephone relationships between “non-custodian” fathers and their children », *The French journal of communication*, vol. 5, n° 2, 161-176.
- CEFRIO, 2018. « Portrait numérique des foyers québécois ». En ligne : <https://api.transformation-numerique.ulaval.ca/storage/444/netendances-2018-portrait-numerique-des-foyers-quebecois.pdf>
- Chapman, A., Ganong, L. H. et M. Coleman (2015). « Divorced coparents’ use of communication technology » : 246-253, dans Z. Yan (sous la dir.), *Encyclopedia of mobile phone behavior*, Hershey, PA : IGI Global.
- Common Sense Media (2017). « The common sense census: Media use by kids age zero to eight ». En ligne : <https://www.commonsensemedia.org/research/the-common-sense-census-media-use-by-kids-age-zero-to-eight-2017>
- Dressing, H., Bailer, J., Anders, A., Wagner, H. et C. Gallas (2014). « Cyberstalking in a large sample of social network users: Prevalence, characteristics and impact upon victims », *Cyberpsychology, Behaviour and Social Networking*, vol. 17, n° 2, 61-67.
- Dworkin, J., McCann, E. et J. K. McGuire (2016). « Coparenting in the digital era: Exploring divorced parents’ use of technology » : 279-298, dans G. Gianesini et S. L. Blair (sous la dir.), *Divorce, separation, and remarriage: The transformation of family*, Bingley, UK : Emerald Group.
- Ganong, L. H., Coleman, M., Feistman, R., Jamison, T. et M. S. Markham (2012). « Communication technology and postdivorce coparenting », *Family Relations*, vol. 61, 397-409.
- Godbout, É., Saini, M. et C. Turbide (2018). « Les conflits sévères de séparation : le point de vue et les besoins des intervenants en protection de la jeunesse », *Revue québécoise de psychologie*, vol. 39, n° 3, 99-124.
- Gollop, M. et N. Taylor (2012). « New Zealand Children and Young People’s Perspectives on Relocation Following Parental Separation », *Law and Childhood Studies*, vol. 15, 219-242.
- Graham, E. E. (1997). « Turning points and commitment in post-divorce relationships », *Communication Monographs*, vol. 64, 350-368.
- Himel, A., Paulseth, H. D. et J. Cohen (2016). « 1-800-Skype-Me », *Family Court Review*, vol. 54, 457-476.
- Institut Vanier de la famille (2018). « Faits et chiffres. Divorce, séparation et désunion au Canada ». En ligne : <https://institutvanier.ca/faits-et-chiffres-divorce-separation-et-desunion-au-canada/>
- King, V. et J. M. Sobolewski (2006). « Nonresident fathers’ contributions to adolescent well-being », *Journal of Marriage and Family*, vol. 68, 537-557.
- Markwick, K., Bickerdike, A., Wilson-Evered, E. et J. Zeleznikow (2019). « Technology and family violence in the context of post-separated parenting », *Australian and New Zealand Journal of Family Therapy*, vol. 40, 143-162.
- Milan, A. (2015). « Familles et situation des particuliers dans les ménages (Statistique Canada) », dans *Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe*, n° 89-503-X au catalogue de Statistique Canada. En ligne : <https://bit.ly/2KHgnB9>.
- Miller, A. (2009). « Face concerns and facework strategies in maintaining post-divorce coparenting and dating relationships », *Southern Communication Journal*, vol. 74, 157-173.
- Ogilvie, E. (2000). *The Internet and Cyberstalking*. Présenté à la conférence « Stalking: Criminal Justice Responses Conference », Sydney. En ligne : <https://pdfs.semanticscholar.org/bdf6/bf946b770ccc5dc82ec7c185bff64dcb61f3.pdf>
- Palfrey, J. et U. Gasser (2008). *Born digital: Understanding the first generation of digital natives*, New York : Basic Books.
- Rodriguez, S. R. (2014). « “We’ll only see parts of each other’s lives:” The role of mundane talk in maintaining nonresidential parent-child relationships », *Journal of Social and Personal Relationships*, vol. 31, 1134-1152.
- Saini, M., Mishna, F., Barnes, J. et S. Polak (2013). « Parenting online: An exploration of virtual parenting time in the context of separation and divorce », *Journal of Child Custody*, vol. 10, 120-140.
- Saini, M. et S. Polak (2018). « The benefits, drawbacks, and safety considerations in digital parent-child relationships: An exploratory survey of the views of legal and mental health professionals in family law », *Family Court Review*, vol. 56, n° 4, 597-606.

- Sandler, I., Miles, J., Cookston, J. T. et S. L. Braver (2008). « Effects of father and mother parenting on children's mental health in high- and low-conflict divorces », *Family Court Review*, vol. 46, 282-296.
- Statistics Canada (2010). «The Daily: Wednesday May 25, 2011 ». En ligne : <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/110525/dq110525b-eng.htm>
- Statistique Canada (2017). « Portrait de la vie familiale des enfants au Canada en 2016 ». En ligne : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016006/98-200-x2016006-fra.pdf>
- Stern, M. et C. Messer (2009). « How family members stay in touch », *Marriage and Family Review*, vol. 45, 654-676.
- Welsh, D. (2008). « Virtual parents: How virtual visitation legislation is shaping the future of custody law », *Journal of Law and Family Studies*, vol. 11, 215-225.
- Whiteside, M. (1998). « The parenting alliance following divorce: An overview », *Journal of Marital and Family Therapy*, vol. 24, 3-24.
- Wolman, R. et R. Pomerance (2012). « Telepresence technology in divorce and separation », *Open Access Journal of Forensic Psychology*, vol. 4, 51-68.
- Yarosh, S. et G. Abowd (2011). « Mediated parent-child contact in work-separated families » : 1185-1194, dans *Proceedings of the SIGCHI Conference on Human Factors in Computing Systems*, New York : ACM.
- Yarosh, S., Chew, Y. C. et G. D. Abowd (2009). « Supporting parent-child communication in divorced families », *International Journal of Human-Computer Studies*, vol. 67, 192-203.